

visant à l'adoption du rapport du comité de direction, qui aurait pour effet l'examen méthodique du bill lundi, article par article. Le débat s'est alors engagé sur la motion et n'a pris fin que vers onze heures moins trois ce matin, avant l'appel du timbre. J'ai alors noté qu'il nous faudrait tenir compte des autres députés voulant prendre la parole à ce sujet et nous réunir cet après-midi à cette fin. On en a discuté, le timbre de la Chambre a retenti et, comme l'honorable député l'a indiqué, j'ai alors dit que nous siégerions cet après-midi à deux heures. Il y a une divergence d'opinions et j'ai demandé le vote à main levée... (*Exclamations*)... pour décider si nous étions disposés ou non à siéger cet après-midi. Une majorité des membres ont convenu de siéger cet après-midi et la séance a été levée.

M. MacInnis: C'est absolument faux.

M. Deachman: Nous avons alors levé la séance et nous sommes préparés à siéger cet après-midi à deux heures. (*Exclamations*) Je suis prêt à reconnaître, tout comme certains députés d'en face qui étaient dans la pièce, ce matin, qu'on pouvait se demander si une motion avait été proposée. Mais j'ai parfaitement raison de dire que j'ai proposé de siéger à deux heures, après quoi une divergence d'opinions s'est élevée quant à la séance de deux heures et j'ai prié le comité de siéger cet après-midi pour avancer ses travaux. Enfin, comme le timbre retentissait j'ai demandé si les membres voulaient siéger cet après-midi et des mains se sont levées en signe d'assentiment. (*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, j'ai donc convoqué la réunion pour 2 heures cet après-midi et, à moins que votre décision ne me donne tort, nous allons nous réunir de nouveau cet après-midi pour continuer l'étude du projet de loi.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On altère honteusement les faits en disant qu'un vote a été pris au comité. C'est faux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Greenwood a la parole.

[M. Deachman.]

L'hon. M. Churchill: Est-ce une dictature?

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je fais partie du comité de la défense nationale, mais comme je n'ai malheureusement pu assister à la séance de ce matin, j'ignore donc ce qui s'est passé. Cependant, il serait tout à fait déplorable, il me semble, de nous quereller et de nous entêter dans nos opinions sur ce point. Le comité aurait tort de se réunir cet après-midi si un bon nombre de ses membres estiment n'avoir pas été prévenus à temps ou croient qu'il y a eu malentendu quant à la tenue d'une réunion cet après-midi. Rien ne sert, d'après moi, de crier, de se quereller, de discuter et de faire de l'obstruction, d'une part, ou d'appliquer la clôture, d'autre part.

Le sous-comité du programme et de la procédure devrait se réunir à nouveau et prévoir une conclusion à l'étude de cette question d'importance capitale. Je déplore tout le temps que nous passons là-dessus à la Chambre. Le président devrait examiner à nouveau avec le sous-comité du programme et de la procédure la question de surseoir à la réunion prévue pour cet après-midi et prendre d'autres dispositions.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, j'invoque, le Règlement; à mon avis...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a donné sa version et un autre a donné la sienne. Je doute fort que l'on gagne beaucoup à faire valoir qui a tort ou raison. Le député a déjà commenté la question de privilège.

• (11.40 a.m.)

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma version diffère tellement de celle du député de Vancouver-Quadra que je me sens presque accusé de tromper la Chambre. Qu'il me soit permis de le déclarer à l'instant, si le député dit qu'on a annoncé un vote, je ne l'ai pas entendu. S'il a annoncé un vote à main levée, je n'en ai pas eu connaissance, et s'il déclare qu'il y a eu un vote de ce genre, je ne m'en suis pas rendu compte. Qu'il me soit permis d'affirmer que ma version est exacte. Si j'ai raison, il n'y a pas eu de motion et, partant, il ne peut y avoir eu de mise aux voix.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne conteste pas l'interprétation que le député donne aux faits. Certes, nous commettrions une grave erreur, et peut-être sommes-nous déjà allés trop loin, en discutant des délibéra-